
De : Bruno Le Borgne <bruno.y.leborgne@gmail.com>

Envoyé : vendredi 17 juillet 2026 17:11

À : Mairie Arradon <mairie@arradon.fr>

Objet : Observations enquête publique construction d'un bâtiment de production complémentaire

Attention: Il s'agit d'un e-mail externe à Mairie d'Arradon. Soyez prudents lorsque vous cliquez sur des liens ou ouvrez des pièces jointes. En cas de doute, contactez le service informatique.

Je suis copropriétaire du 24 allée de la pointe et donc voisin immédiat des Établissements Jegat.

La couverture du bassin réalisée il y a quelques années n'a à ma connaissance pas servi à l'activité ostréicole mais principalement à l'activité commerciale de guinguette/ restauration. Il est probable que la construction envisagée ait le même usage uniquement commercial; on voit d'ailleurs mal comment des installations de traitement des huîtres pourraient coexister dans un même local avec de l'activité de restauration. La capacité d'accueil de 90 personnes implique la venue de nombreux véhicules qui constitueront une gêne pour le voisinage pour leur stationnement , les possibilités de stationnement sur le terrain Jegat étant très limitées et l'environnement immédiat de la Pointe guère plus accueillant.

La vue depuis le Sud et la colline dominant le bord de mer serait affectée sans que le dossier présenté permette de déterminer dans quelle mesure

Alors que depuis quelques années des constructions anciennes situées sur le domaine public maritime de la commune d'Arradon et même à la Pointe, ont été détruites il y aurait quelque incohérence à autoriser de nouvelles constructions qui n'auraient pas le privilège de l'ancienneté.

Bruno LE BORGNE